

Avant-propos

Cette charte propose et précise un cadre déontologique (droits et devoirs de l'utilisateur et de l'établissement fournisseur du service) en rappelant l'existence de nombreuses règles de droit susceptibles d'être concernées par l'utilisation des services proposés (notamment la législation liée à la protection de la vie privée et au respect de la propriété intellectuelle).

Elle veut s'inscrire dans un objectif de sensibilisation et de responsabilisation. Elle vise à promouvoir des comportements de vigilance et de sécurité et à renforcer la prévention d'actes illicites. Il s'agit de faire prendre conscience aux utilisateurs de ce à quoi ils s'engagent en se servant de l'outil informatique au sein de leur établissement.

*La charte-type proposée par le ministère de l'Éducation nationale est accessible sur son site : <http://tice.education.fr/educnet/Public/services/securite/chartes>
Son contenu est régulièrement mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de la technologie, des usages, de la législation et de la jurisprudence des tribunaux.*

Chaque école devra intégrer cette charte simplifiée à son règlement intérieur après l'avoir adaptée au besoin.

Charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'école

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale. Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des utilisateurs de l'établissement scolaire ou de l'école un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire ou de l'école, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Dans cette charte, le terme « utilisateur » désigne toute personne susceptible d'utiliser Internet, les réseaux informatiques ou les services multimédias proposés dans l'école.

1 – Description des services proposés

Cocher les cases qui correspondent :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Accès Internet
<input type="checkbox"/> Filtrage Internet
<input type="checkbox"/> Messagerie <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> pour l'école <input type="checkbox"/> pour les classes <input type="checkbox"/> pour les élèves | <input type="checkbox"/> Site Internet de l'école <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> hébergé sur le serveur académique xxi.ac-reims.fr <input type="checkbox"/> autre hébergement |
|--|---|

2 – Engagements de l'école

- L'école **protège son matériel** informatique contre les virus et effectue les mises à jour de sécurité. (L'antivirus académique peut être installé sur le réseau de l'école et sur les ordinateurs des enseignants à leur domicile).
- L'école **respecte en tous points la loi**.
- L'école **sensibilise les utilisateurs** aux règles qui régissent les réseaux informatiques et aux risques qui en découlent. Elle forme les élèves afin qu'ils comprennent et qu'ils appliquent ces règles.
- L'école veille au respect des clauses de la charte.

2.1 – ACCES A INTERNET

- Tout accès à Internet par les élèves doit être fait sous le contrôle d'un adulte et sous la responsabilité de l'enseignant.
- Les postes informatiques destinés à cet usage **sont protégés par un outil de filtrage** qui interdit l'accès aux sites à contenu inapproprié.
- Le filtrage ne garantit cependant pas une sécurité totale. En cas d'incidents, le Directeur doit être informé.
- L'utilisateur est informé que les traces de la navigation peuvent être temporairement archivées. Des informations de navigation web pourront être fournies à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

2.2 – MESSAGERIE

- L'école dispose d'une adresse institutionnelle dans le domaine ac-reims.fr pour son courrier administratif.
- Chaque classe a la possibilité d'utiliser une ou plusieurs adresses à des fins pédagogiques.
- La consultation d'une messagerie personnelle se fera exclusivement par « webmél » pour éviter l'enregistrement de messages confidentiels sur les ordinateurs de l'école.
- Tous les utilisateurs doivent être sensibilisés au bon usage de la messagerie électronique, mais l'école, qui ne peut exercer aucune surveillance sur les messages envoyés et reçus dans

le cadre d'une messagerie électronique personnelle, ne pourra de ce fait être tenue pour responsable des messages échangés.

2.3 – PUBLICATION DE PAGES WEB – SITE DE L'ECOLE

- Le directeur assume la responsabilité de la publication.
- Le directeur veillera au respect des règles relatives à la publication sur internet. Sont notamment interdits et pénalement sanctionnés :
 - **Le non-respect des droits de la personne** (vie privée, droit à l'image, ...)
 - **le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques**
 - **le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique**
 - **le non-respect de la loi informatique et libertés**

3 – Engagements de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à respecter la législation et les grands principes du droit en vigueur :
 - lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
 - respect des bonnes mœurs, des valeurs démocratiques et la neutralité de l'école laïque,
 - propriété intellectuelle et industrielle,
 - protection de la vie privée (et notamment du droit à l'image),
 - respect de la personne...
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services, ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources, ne pas introduire de programmes nuisibles ou à usage personnel (peer to peer, messagerie instantanée, autres), ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.
- L'utilisateur s'engage à n'effectuer aucune copie ni installation illicites de logiciels.

4 – Sanctions

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les règles énoncées ci-dessus pourra se voir retirer le droit d'accès aux services web et être éventuellement passible de sanctions administratives et pénales suivant le cas.